

OBSERVATIONS

1. L'article L4624-2 du Code du travail accorde au salarié un droit d'accès direct à son dossier médical obligatoirement tenu par le médecin du travail. Le texte renvoie à L.1111-7 du Code de la santé publique pour les modalités pratiques de mise en œuvre de ce droit.
2. L'article L1111-7 du code de la santé publique vous reconnaît un droit d'accès direct à votre dossier médical. Vous pouvez en prendre connaissance :
 - a. soit directement ;
 - b. soit par l'intermédiaire d'un médecin.
3. Vous devez envoyer une lettre recommandée avec avis de réception au médecin du travail détenant votre dossier, en lui demandant de vous en envoyer une copie (à vous ou à votre médecin que vous désignez précisément : nom + coordonnées).
4. L'accès à votre dossier doit vous être rendu possible au maximum dans les **huit jours** suivant votre demande et au plus tôt après un délai de réflexion de quarante-huit heures.
5. Si les informations médicales en cause ont plus de cinq ans, le délai de communication est de deux mois.
6. Plus votre demande sera précise, plus elle sera facile à traiter, et vous obtiendrez une réponse plus rapidement.
7. Seuls les coûts de reproduction (photocopies) et d'expédition pourront vous être réclamés.

Maître Olivier DELL'ASINO



Avocat spécialiste en droit du travail

Vos Nom et adresse précise et complète

Votre n° de téléphone

Nom et adresse du destinataire

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame ou Monsieur le médecin du travail,

Conformément aux dispositions des articles L4624-2 du Code du travail et L. 1111-7 du Code de la santé publique, je vous prie de bien vouloir me transmettre une copie intégrale de mon dossier médical.

Je vous rappelle que le délai de communication est de huit jours s'agissant d'un dossier médical de moins de cinq ans.

Je suis à votre disposition pour régler le coût des copies et de l'expédition du dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, le médecin du travail, en l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)